

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Comité d'avis pour l'Egalité des chances  
entre les hommes et les femmes

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mercredi 19 février 2020 – 14h30**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 201**

**Ordre du jour**

**1. Ordre des travaux**

Suivi du Jeudi de l'hémicycle relatif au cyberharcèlement aux prismes du genre

**2. Divers**

**Composition du Comité d'avis**

Présidence : Mme Marie Nagy  
Vice-présidence : Mme Viviane Teitelbaum  
Secrétariat : Mme Delphine Chabbert

**Membres effectifs :**

PS : Mme Leila Agic, Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban  
Ecolo : Mme Marie Lecocq, Mme Isabelle Pauthier  
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Viviane Teitelbaum  
DéFI : Mme Marie Nagy  
PTB : Mme Françoise De Smedt

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).